

Approche de « santé publique » des jeux d'argent

Approche de « santé publique » des jeux d'argent : présentation d'un livre collectif sur le jeu problématique et critiques de la *doxa* du jeu pathologie maladie :

Harm Reduction for Gambling : Public health approach to gambling
(Réduction des méfaits du jeu : approche de santé publique du jeu)

Par

Jean-Pierre Martignoni (« Docteur » en sociologie)

Janvier 2020

Nous voudrions - une fois n'est pas coutume - présenter rapidement dès sa sortie un livre qui concerne les différents facettes du jeu pathologie maladie. Cette publication éditée par Le Centre du jeu excessif (CHUV/Lausanne) et la National Problem Gambling Clinic de Londres a pour titre : ***Harm Reduction for Gambling : Public health approach to gambling (2019, 176 pages)*** Littéralement « Réduction des méfaits du jeu : approche de santé publique du jeu » Cette publication a été assurée par Olivier Simon , Henrietta Bowden-Jones ; Cheryl Caroline Dunand

- Olivier Simon est psychiatre et titulaire d'une maîtrise en santé publique. Il est directeur du Centre du jeu excessif (CHU) du CHU de Lausanne et maître de conférences à la Faculté de biologie de l'Université de Lausanne, Suisse.

- Henrietta Bowden-Jones docteure en médecine spécialisée en psychiatrie de la toxicomanie. Elle est la fondatrice et directrice de la National Problem Gambling Clinic, Royaume-Uni et présidente de la Medical Women's Federation. Elle est maître de conférences clinique honoraire à la Faculté de médecine de l'Imperial College.

- Cheryl Dickson est titulaire d'un doctorat en psychologie clinique. Elle s'est spécialisée en post-qualification dans le domaine du jeu problématique et travaille depuis 2009 pour le Centre du jeu excessif (CHU), de Lausanne, Suisse.

- Caroline Dunand est une psychologue qui a travaillé pendant plus de dix ans en tant que chercheuse au Centre du jeu excessif CHU de Lausanne, Suisse.

Cet ouvrage collectif pose d'après ses éditeurs les jalons d'une politique des jeux de hasard et d'argent (JHA) fondée « sur l'interdisciplinarité et les droits humains ». C'est une synthèse des connaissances et enjeux contemporains des JHA vue à travers le prisme de la *santé publique*. A ceux qui pourraient s'étonner que nous fassions de la publicité pour un livre qui traite du *jeu compulsif* alors que nous avons toujours « combattu » cette *doxa* et ses multiples théories, nous répondrons que le « combat » intellectuel, épistémologique et scientifique n'exclut pas les échanges. D'autant que figure à l'épicentre de ce livre le franco-suisse Olivier Simon et le CHU de Lausanne qui nous ont plusieurs fois convié à des symposiums helvètes pour traiter de la question du *jeu excessif*. Soulignons à ce propos que nous avons souvent constaté au long de notre carrière qu'il est plus facile de débattre du *jeu pathologique* en Suisse (mais aussi en Belgique, au Canada) qu'en France. Nous avons plusieurs fois été invités par ces pays dans des colloques sur le *jeu problématique* alors que les organisateurs savaient :

- que nos travaux ethnosociologiques et socio-anthropologiques sur les jeux (basées sur des études de terrain représentatives) notre approche sociologique wébérienne et durkheimienne des pratiques et interactions ludiques, des joueurs,

des espaces de jeu...(fondée sur des centaines d'entretiens de joueurs, de personnel de jeu, de managers de casinos, d'observations naturalistes et d'observations participantes...) se situaient aux antipodes *d'une approche médicalisante du jeu*

- que nous dénoncions de la manière la plus radicale *la doxa du jeu pathologie maladie*, une pieuvre aux multiples visages empêtrée dans ses lobbyings, conflits d'intérêts, contradictions, approximations scientifiques et ses rapports « incestueux » (notamment financiers) avec les opérateurs ludiques et les États croupiers

- que nous rappelions souvent, de la manière la plus implacable - toutes les vérités sont bonnes à dire - qu'il y a avait un important *dessous des cartes* - politico scientifique - dans *le dossier jeu responsable*. Politiquement correct, cette notion fourre-tout de jeu responsable permet aux opérateurs ludiques (et notamment en France à la FDJ) d'afficher un comportement éthique et une RSE vertueuse, aux « politiques » de se donner bonne conscience....et à la doxa du jeu addictif d'exploiter sans vergogne *le business du jeu compulsif*, souvent public parfois privé.

Cet ouverture d'esprit de nos « voisins » et de nos « cousins » est particulièrement à signaler en ce qui concerne le Canada , le Québec et la Belgique. A de nombreuses occasions nous avons expertisés pour ces pays des propositions de recherche, des réponses à des appels d'offre, des demandes de financement (aux budgets considérables), des articles... Soulignons fortement - car cela fait sens et conforte nos propos critiques d'ensemble - que **ces expertises concernaient pratiquement toutes des demandes de subvention pour réaliser des travaux sur l'addiction aux jeux de hasard. Ce qui en dit long sur l'orientation « politique » des recherches et publications sur le gambling. Malgré cela nous avons toujours donné un avis favorable à ces projets alors que nous aurions pu mettre notre veto en tant qu'expert indépendant. Nous nous contentions souvent de donner des consignes méthodologiques et épistémologiques aux candidats, les invitant également à ne pas surdéterminer leur questionnement.**

Nous ne sommes pas le seul à dénoncer cette situation. En ce qui concerne les publications d'articles le prisme du jeu pathologique (miroir déformée de la réalité des pratiques ludiques) oriente depuis des années le regard des chercheurs vers des considérations psychologiques, médicales ou sanitaires. Brian Castellani (*Pathological Gambling: The Making of a Medical Problem*, 2000 : 51-52, Albany :state university of new York press) analysant des centaines d'articles publiés dans the *Journal of Gambling Studies* observe « *une surreprésentation des travaux renvoyant le jeu au « modèle médical » Non seulement la psychopathologie du jeu domine le champ intellectuel par la place qu'elle occupe dans la littérature scientifique internationale, mais elle domine également en imposant ses catégories aux autres disciplines* ». En ce qui concerne les recherches sur les jeux d'argent la Commission Européenne fait le même constat. Elle a financé une étude menée par le Professeur Rebecca Cassidy dans le cadre du projet GAMSOC (« Gambling in Europe ») le rapport, intitulé «*Fair Game producing gambling research*», conclut notamment que « *les recherches sur les jeux tendent à se restreindre aux personnes pour qui les jeux d'argent sont devenus une obsession pathologique, une addiction, au lieu de porter sur les implications sociales et culturelles* » (confer annexes 1 et 2)

Ouvrons rapidement deux parenthèses :

1/En ce qui concerne le Québec nous voudrions signaler et rendre hommage à Alain Dubois, aujourd'hui retiré des affaires... du jeu, mais qui pendant des années a joué un grand rôle dans les débats autour du gambling dans la Belle Province. Bien que vigoureux partisan du jeu pathologie maladie Alain Dubois - qui a mené un combat acharné contre Loto Québec - a spontanément et à de multiples occasions publié nos articles, alors que nos travaux théoriques et empiriques contredisaient son approche et sa lutte politico intellectuelle contre les « méfaits » des jeux d'argent.

2/En ce qui concerne la Belgique soulignons que les recherches sur le jeu n'empêchent pas le plat pays (notamment **les groupes Ardent et Golden Palace**) de développer son

industrie des jeux , de s'implanter dans les Clubs de jeu parisien et même de damer le pion à certains casinotiers français

- « Sébastien Leclerc* , un belge à la conquête de Paris » par Julien Tissot (*L'actualité des clubs de jeux parisiens*, 21 janvier 2019) *Sébastien Leclerc est le directeur opérationnel d'Adent Group en France depuis 2016. « Le groupe Ardent veut doubler de taille dans les jeux d'argent en 5 ans » (*L'Écho (journal Belge)* 19 janvier 2019).« Jeux d'argent : le belge ardent mise sur le marché français : le premier groupe belge de jeux d'argent veut croître en France tant dans le secteur des casinos que des jeux en ligne » (*Christophe Palierse* , les Échos 30/12/2018)

- « Golden Palace souffle le Casino de Boulogne sur Mer au groupe Partouche » 27/02 /2019 , les échos : Nicole Buyse (Correspondante à Lille) « Repris par Golden Palace le casino de Boulogne ouvre ses porte ce mercredi » (Thomas Diquattro, *la voix du nord.fr* | 09/07/2019) « Casino de Boulogne-sur-Mer : Golden Palace rafle la mise en évinçant Partouche » =(Elodie Soury-Lavergne, *le journal des entreprises* ; le 28 février 2019)

Au final, à ceux qui pourrait ne pas comprendre que nous faisons peu ou prou la promotion d'un livre qui traite du jeu à travers *le prisme réducteur* de la pathologie - alors que les JHA sont un fait historique, social, économique, culturel avant d'être un problème de santé publique - nous rappellerons que lors de la création de l'Observatoire Des Jeux à Paris il y a bien longtemps, c'est - volontairement - avec deux psychiatres spécialistes des addictions et non des moindres : Marc Valleur et Christian Bucher que nous l'avons réalisée. Il faut dire que *l'approche ordalique* initiée par Claude Olivenstein à Marmottan et poursuivie par Valleur permet d'avoir un dialogue scientifique constructif et d'aboutir à une synthèse permettant de traiter de façon pluridisciplinaire la question du jeu, sans pathologiser une pratique sociale, y compris quand elle est jugée « excessive » par certains.

Après avoir présenté très sommairement cet ouvrage (nous aurons l'occasion d'y revenir dans d'autres contributions) nous rappellerons différentes critiques qui concernent le jeu pathologie maladie.

1. **Résumé de l'ouvrage** = Ce livre collectif vise à faciliter l'évolution de *la nouvelle approche de santé publique envers les jeux d'argent*. Rassemblant les travaux d'experts internationaux, il donne un aperçu actuel du domaine, soulignant la nécessité d'un cadre coordonné de mesures de prévention et de réduction des risques pour remplacer les mesures actuelles de «protection des joueurs». *Cet ouvrage explore ensuite l'impact du jeu problématique*, en examinant ses effets à plusieurs niveaux, allant de l'individu à la famille et à la société. Un aperçu des modèles de prévention et de réduction des méfaits est présenté, amenant le lecteur à une compréhension approfondie de ce qu'impliquerait une approche de santé publique du jeu. Les différents chapitres de l'ouvrage se concentrent sur les défis potentiels du suivi et de l'évaluation, invitant le lecteur à envisager les obstacles potentiels à la mise en œuvre et les moyens de les surmonter. Le livre se termine par des recommandations sur la façon d'adopter une approche de réduction des méfaits, du point de vue politique et des droits de l'homme. Au final ce travail collectif donne un synopsis des problèmes actuels lors de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des méfaits des jeux d'argent. Des travaux récents de professionnels sont présentés afin d'encourager de nouveaux développements dans ce domaine en constante évolution. Les questions traitées dans cet ouvrage seront pertinentes pour ceux qui s'intéressent au domaine du *jeu problématique*, des cliniciens, des étudiants et des professionnels de la santé aux politiciens. Pour le professeur Robert Williams (Faculté des sciences de la santé et coordonnateur, Alberta Gambling Research Institute) "*Ce livre donne un aperçu de l'ampleur et de la mesure des méfaits liés au jeu ainsi que des différentes approches de prévention et de traitement disponibles pour minimiser ces méfaits. Il offre une ressource essentielle pour les décideurs, les cliniciens et les chercheurs.* " Pour Idris Guessous(chef de la division de médecine de soins primaires, Hôpitaux

universitaires de Genève) ce livre nous transporte dans un nouveau domaine des troubles addictifs (..) il donne un excellent exemple de l'application de la santé publique au domaine du jeu. les professionnels de la santé et les personnes concernées par les dépendances auront une compréhension claire d'une approche moderne de la santé publique, qui est basée sur les dernières connaissances, et des droits de l'homme. "

2. Structure du livre et articles publiés dans cet ouvrage

=Après une introduction de Cheryl Dickson, Caroline Dunand, Olivier Simon, Henrietta Bowden-Jones, le livre se structure en trois sections = Section 1: Impact et compréhension actuelle du trouble du jeu. Section 2: Modèles et initiatives de réduction des méfaits Section 3: Défis de l'évaluation et du suivi

Dans la première section les thèmes suivants sont abordés =

- *Jeux de hasard et démocratie* par Peter Adams
- *Mesurer les méfaits du jeu et estimer sa distribution dans la population* par Matthew Brown
- *Le coût social du jeu excessif* par Claude Jeanrenaud, Mélanie Gay, Dimitri Kohler, Jacques Besson, Olivier Simon
- *La normalisation du jeu dangereux: un problème éthique* par Jim Orford
- *Membres de la famille affectés par un jeu excessif* par Jim Orford
- *Composantes neurocognitives du trouble du jeu: implications pour l'évaluation, le traitement et la politique* par Juan F. Navas, Joël Billieux, Antonio Verdejo-Garcia, José C. Perales

Dans la deuxième section différentes problématiques sont présentées

=

- *Définir la réduction des méfaits dans le cadre d'une approche de santé publique à l'égard du jeu* par Olivier Simon, Jean-Félix Savary, Gabriel Guarrasi, Cheryl Dickson.
- *Pratiques efficaces de minimisation des méfaits: implications pour la santé publique* par Darren R. Christensen
- *Prévention des méfaits et efforts de réduction des troubles du jeu: une perspective internationale* par Charles Livingstone
- *Le rôle du traitement dans la réduction des dommages liés au jeu* par David C. Hodgins, Madeleine Schluter
- *Santé publique et jeux de hasard: le potentiel des politiques de coup de pouce* par Magaly Brodeur
- *Détection précoce du jeu à risque pour réduire les méfaits* par Suzanne Lischer
- *Suivi comportemental dans les jeux de hasard: utilisation et efficacité des outils de jeu responsable en ligne* par Mark D. Griffiths

Dans la troisième section différentes questions sont posées =

- *Un cadre logique pour l'évaluation d'une politique de réduction des méfaits du jeu* par Jean-Michel Costes (Observatoire des jeux Paris Bercy)
- *Le revenu provenant du jeu problématique est-il un bon indicateur d'évaluation d'une stratégie de jeu responsable?* Jean-Michel Costes(Observatoire des jeux Paris Bercy)
- *Défis du jeu en ligne pour la réduction des risques et des méfaits* Louise Nadeau, Magali Dufour, Richard Guay, Sylvia Kairouz, Jean-Marc Ménard, Catherine Paradis

Cheryl Dickson, Caroline Dunand, Olivier Simon, Henrietta Bowden-Jones assurent la conclusion de l'ouvrage

3 = Antidote

**Substance destinée à neutraliser les effets d'un poison, d'un venin, d'un virus.*

Nous sommes souvent, et depuis longtemps, intervenus pour dénoncer la vision propagandiste médicale du jeu, véhiculée par « certains » addictologues, psychologues, psychiatres, thérapeutes.... Par exemple dès 2005 dans la revue *Psychotropes* : « *Que peut apporter la sociologie dans le débat sur le jeu compulsif ?* » (1) Mais également dans des colloques, par exemple en Suisse (2) en Belgique (3), dans des interventions médiatiques ou des groupes de travail, par exemple à l'ARJEL (4) En outre nos enquêtes de « terrain », nos participations à des expertises institutionnelles (notamment celle de l'INSERM), nos multiples missions et auditions officielles (Sénat, Assemblée Nationale) nous ont permis d'observer au plus près - (*et encore dernièrement au colloque organisé fin 2018 salle Lamartine par Olga GIVERNET députée REM de l'Ain et Christophe BLANCHET (député REM du Calvados)* (5)) comment en France s'est mise en place ces dernières années ce « construit social » que constitue le jeu pathologie maladie. Si l'activisme des différents acteurs de la doxa explique cette construction, elle n'a pu être effective qu'avec la « complicité intéressée » des « politiques », des opérateurs et la bienveillance des médias, qui ont rarement réinterrogé le bien-fondé scientifique du jeu pathologie maladie, n'ont jamais enquêté sur les conflits d'intérêts qui lient les différents acteurs de cette construction.

Nous ne sommes pas le seul à avoir déconstruit *l'usine à gaz du jeu perçu comme une drogue*. A. J. Suissa par exemple s'intéresse depuis de nombreuses années aux déterminants sociaux des dépendances, à leur impact sur le processus de traitement et de réinsertion sociale. Auteur de « *Pourquoi l'alcoolisme n'est pas une maladie* » (Fides 1998) il s'est intéressé ensuite au *gambling de manière originale, iconoclaste et pluridisciplinaire*. Son ouvrage dont le titre en dit long - « *Le jeu compulsif : vérités et mensonges* » (Fides 2005) - a conforté nos analyses. Ce livre montre que le phénomène de dépendance constitue d'abord un problème social. Au concept de « pathologie » et de « maladie du jeu compulsif » cher à la doxa, Suissa oppose une approche mettant en valeur « les forces des individus dans leur style de vie, leur milieu familial, social et professionnel ».

Dans une autre publication - dont le titre fait sens - « *La construction d'un problème social en pathologie : le cas des jeux de hasard et d'argent* »(6) Suissa - qui vient de participer à une journée d'étude sur ce thème en Belgique. (7) - souligne comment historiquement dans différents pays (notamment en Angleterre et aux ETUN), les jeux de hasard se transforment progressivement en pathologie et quelles sont les idéologies et travaux qui expliquent cette évolution. Pour Suissa *l'idéologie de l'individualisme* tient une place centrale dans le discours de la pathologie contemporaine du jeu. En ce qui concerne les recherches, *celles d'Edmund Bergler notamment (The psychology of gambling, 1958)* inaugurent une conception du jeu comme étant *une névrose* accompagnée - contre toute attente - *d'un désir inconscient de perdre*. Dans cet article A. J. Suissa réinterroge également les fondements pseudo scientifiques qui entourent le discours du jeu pathologie maladie. Discours omnipotent qui domine en Amérique du nord, et désormais également en Europe, notamment en France.

Dans notre « beau » pays (*mais qui est moins « beau » quand les addictologues dominant les politiques de santé en matière de drogue et de tabac confer nos articles sur les salles de shoot et les paquets de l'horreur que sont les paquets « neutres* »)en quelques années - *de l'Observatoire des jeux (ODJ/BERCY) à l'Arjel en passant par le Ministère de la santé et de multiples structures, instituts, associations...* - cette doxa a « colonisé » la totalité du champ des Jeux de Hasard et d'Argent. Elle continue de proliférer dans d'autres domaines que l'addictologie traditionnelle, par exemple dernièrement à la Sorbonne avec Jocelyne Caboche, neurologue au nom prédestiné qui a ouvert la semaine du « cerveau » à Paris en mars 2019(8)

Des dizaines de « psy » et désormais les spécialistes des neurosciences ont compris tous les bénéfices qu'ils pouvaient tirer de cette « nouvelle maladie » introduite dans le DSM (*Manuel statistique et diagnostique des troubles mentaux*) en 1980 aux ETUN par l'APA (*American Psychiatric Association*). Le business du jeu compulsif fonctionne désormais à plein régime. De nouveaux « spécialistes » auto proclamés des jeux de hasard arrivent

chaque année sur ce « marché », souvent sans n'avoir jamais réalisé une seule étude sur les joueurs et sans être des spécialistes des jeux d'argent.

Mais curieusement (et pour nous cela fait sens) *cette pandémie ludique semble avoir du mal à trouver ses malades.* (9) Lors du colloque à l'Assemblée Nationale fin 2018, Jean-Michel Costes (secrétaire de l'Observatoire Des Jeux - Paris BERCY) a constaté benoîtement - et condamné - le fait que : « *le joueur ne reconnaisse pas sa maladie* » et que « *très peu de joueurs consultent* » Mais bizarrement cet addictologue - *viré de l'Observatoire des drogues (OFDT) en 2011 par Étienne Apaire président de la MILDT (Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie)* notamment parce qu'il écrivait des tribunes favorables aux salles de shoot et était sorti de son devoir de réserve (10) - ne s'est pas interrogé une seconde sur la réalité cette maladie, ou sur l'épistémologie de ses travaux, par exemple quand il a la prétention de mesurer le nombre de joueurs *malades du jeu* dans un questionnaire auto administré. Dans une fuite en avant il a au contraire enfoncé le clou, proposant de nouvelles mesures liberticides pour « identifier les millions de joueurs, les « soigner ».

La doxa du jeu pathologie a du mal à trouver ses patients ? qu'à cela ne tienne l'hôpital Paul Brousse de Villejuif lance depuis quelques mois un surprenant « nouvel essai thérapeutique » ou c'est le médecin (11) qui ira à la rencontre numérique du joueur « malade du jeu ». (*Pour ceux qui veulent en savoir plus sur cet acharnement ludico thérapeutique préventif qui n'est pas un poisson d'avril conférer annexe 1*)

Drôle de maladie donc que cette maladie du jeu - *la maladie des perdants ?* - qui semble avoir du mal à trouver ses malades, pourtant très nombreux si l'on en croit à nouveau l'Observatoire des jeux. Costes affirme (12) qu'il y « aurait » 1 250 000 joueurs excessifs... ou à *risque modéré*. La doxa donne une définition extensive du joueur « pathologique » qui jette un doute sur la réalité épidémiologique de cette « maladie ». L'imposture intellectuelle consiste à exploiter une projection abscons que nous résumerons ainsi : *tous les gens bien portants peuvent toujours tomber malades et personne ne pourra jamais prouver le contraire*. En surfant sur cette hypothèse tautologique, en établissant une taxinomie à géométrie variable, la doxa peut, quand ça l'arrange, faire du chantage aux pouvoirs publics, aux opérateurs

Ce jeu pathologique, dont on parle pourtant en permanence depuis des années, ne représenterait (le conditionnel est de rigueur) selon la doxa que 1 à 3 % des joueurs. Ce très large « râteau » permet tout à la fois de rassurer les opérateurs mais aussi de les maintenir sous pression afin qu'ils *crachent au bassin* (13) Même si le nombre de joueurs qui signalent avoir des problèmes de jeu est riquiqui - il y a environ 70 000 *interdits de jeu volontaires* en France gérés la police des jeux - la doxa peut toujours agiter le chiffon rouge des joueurs « *qui risquent* » *d'avoir des problèmes de jeu..... à la Saint Glinglin !* (14). La ficelle semble grosse mais ça marche. *L'idéologie du principe de précaution*, à laquelle sont sensibles les pouvoirs publics et nos hommes politiques, anesthésie souvent leur sens critique dans ce domaine comme dans d'autres. Ils accueillent avec bienveillance la *Poudre de Perlimpinpin* (15) que veut leur vendre la doxa du jeu pathologie maladie pour soigner les drogués du jeu.

De leur côté les opérateurs, contraints et forcés, ont « compris » qu'ils devaient - ça mange pas de pain - lâcher quelques miettes *pour calmer le jobbard (La FDJ a versé 1,6 millions d'euros à Jean Luc Vénisse du CHU de Nantes en pleine expertise INSERM conférer ci-dessous)* Ces mêmes opérateurs ont également intégré le fait qu'ils devaient afficher une politique de jeu responsable mais, dans le même temps, poursuivre et même accélérer l'exploitation du business ludique. Ce qui explique que la Française des jeux surperforme depuis qu'elle mène une politique de lutte contre l'addiction.

Le cas de la FDJ est en effet exemplaire. L'opérateur de Boulogne ne s'est jamais aussi bien porté depuis qu'il affiche une RSE vertueuse et depuis qu'il finance la doxa du jeu pathologique. Cette politique d'information, prévention, « formation »a en réalité produit plus de jeux que si elle n'avait pas été engagée. Car bien entendu les dirigeants de la FDJ - Christophe Blanchard et désormais Stéphane Pallez - ne sont pas restés les bras croisés au niveau commercial, marketing et industriel. Les deux PDG ont fortement accru, modernisé, diversifié, digitalisé... l'offre ludique de la FDJ permettant à l'opérateur toujours en situation de monopole - ce qui facilite grandement sa position dominante - de surperformer chaque année pour dépasser désormais allégrement la barre des 10 milliards.

Mais il y a un Signe Noir (16) que ces hauts dirigeants du secteur public fortement rémunérés n'avaient pas anticipé. Dans le même temps qu'elle boostait fortement son chiffre d'affaire, la FDJ a perdu plusieurs millions de joueurs. Comment l'opérateur historique a-t-il pu surperformer (17) alors que sa clientèle diminuait ? Les français joueurs ont joué de

manière plus *intensive*. **Au final, contre toute attente, la politique jeu responsable de la FDJ a produit en réalité du jeu excessif.** Personne ne parle de ce constat accablant sauf... la Cour des comptes (CDC). Pas certain cependant que le commun des mortels, ni même les journalistes, lisent les longs et exhaustifs rapports des Sages de la rue Cambon. Citons la page 25 du dernier rapport de la Cour sur les jeux :

« si les enjeux collectés par la FDJ sont en constante augmentation depuis 18 ans (*) on constate en revanche une diminution régulière du nombre de joueurs = - 18%. Les joueurs, s'ils deviennent moins nombreux misent en revanche des sommes plus élevées, démontrant une pratique plus intensive » (18)

(*) La FDJ a vu son chiffre d'affaire plus que doubler de 1995 à 2014, passant de 5 milliards à 13 milliards d'euros soit une augmentation de 160% sur la période)

Encore récemment le jeu pathologique était au centre des débats parlementaires et médiatiques autour du projet de privatisation de la FDJ. Mais l'instrumentalisation de la problématique de l'addiction par les « politiques », de gauche comme de droite, l'impérialisme intellectuel de la doxa, le comportement moutonnier des médias, ont empêché tout débat sérieux sur la question.

Nous avons montré, dans de multiples contributions :

- qu'il est fallacieux de parler de dépendance, de « drogue », à l'endroit des jeux d'argent. Et le terme *d'appétence* est préférable à celui de *prévalence*, qui a l'inconvénient d'inscrire les JHA dans une nosologie médicale ou l'on cherche à identifier les signes cliniques de la maladie du jeu
- qu'il y a *danger scientifique* à aborder les jeux de hasard à travers la problématique de l'addiction, car une fois acceptées comme entité morbide individualisée les pratiques ludiques sont analysées comme des formes plus ou moins aiguës de jeu pathologique. Le fait que la doxa insiste désormais sur les joueurs « à risque modéré » ou ceux « susceptibles de tomber dans l'addiction », en est la parfaite illustration.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. De nouvelles propositions thérapeutiques surprenantes, pour ne pas dire totalement scandaleuses, apparaissent pour soigner les addicts du jeu. Comme celle imaginée par un professeur de toxicologie d'Helsinki, consistant à tester sur 130 joueurs un vaporisateur contenant du naloxone, un produit de traitement des overdoses aux opiacés. La logique pharmaco-commerciale se dévoile. Après avoir fait croire par tous les moyens que le jeu était une drogue, certains dans la galaxie médico-pharmaceutique de la doxa, rêvent de fournir un produit censé remplacer le jeu par une vraie drogue. Ironie de l'histoire, ces apprentis sorciers n'ont réussi pour l'instant qu'à déclencher... une addiction aux jeux d'argent en prescrivant du Sifrol (un antiparkinsonien) chez certains patients atteints de troubles neurologiques

Cette doxa - sous couvert de santé publique - défend en réalité ses intérêts (notamment financiers), ses pouvoirs, ses postes, ses réseaux d'influence.... Elle souhaite (comme pour le tabac, l'alcool, la drogue...) développer de nouveaux marchés qui intéressent l'industrie pharmaceutique, exploiter l'inquiétude des « politiques » qui cherchent à *se donner bonne conscience* en médicalisant un fait social ou en instrumentalisant à des fins idéologiques cette pathologisation, comme nous avons encore pu l'observer dernièrement avec la privatisation de la FDJ.(19) (confer = « *Privatisation de la FDJ : un risque pour l'addiction au jeu ? = La FDJ entrera en bourse fin novembre, pour une privatisation complète début 2020. Ce changement peut-il avoir un impact sur l'addiction au jeu ?* » Lucie Descamps ; 4 octobre 2019 Yahoo finance France)

La doxa du jeu pathologie maladie se dévoile également, et souligne sa légèreté scientifique, quand elle parle du caractère *particulièrement addictif* de... tous les jeux d'argent.

- Rapido a été sacrifié sur *l'autel de la doxa du jeu pathologie maladie* par deux députés et une petite association parisienne (SOS joueurs) qui trouvaient ce jeu « *particulièrement addictif* » car rapide ! Rapido a été prohibé, la FDJ a continué de financer SOS joueurs mais - avec de gros sabots sémantiques - a relancé ce jeu sous le nom *d'Amigo*. Désormais avec une appellation aussi bienveillante - « *ami* » - ce

jeu ne saurait être addictif

- Préalablement les machines à sous furent accusées par cette même doxa d'être « *particulièrement addictives* » à cause de « l'ambiance casino » (*sociabilité, musique, convivialité joyeuse, slots colorées qui tintent, bruit de l'argent, absence d'horloge, politique du free des casinos qui savent recevoir ...*) outre le fait que pour les addictologues, historiquement, *l'enfer du jeu* ce sont naturellement les casinos.

- En 2010 bien entendu, les jeux d'argent sur internet régulés par l'ARJEL - poker notamment - furent, sans études préalables, immédiatement accusés par la doxa d'être *particulièrement addictifs* ...mais - va comprendre Charles ! (20)- pour des raisons inverses que celles citées précédemment pour les casinos. Le joueur en ligne désocialisé seul devant son ordinateur, qui flambe en ligne H24 au poker cash game ou dans de longs tournois, allait forcément tomber dans l'addiction. La vaste recherche nationale représentative que nous avons réalisée à l'ARJEL sous le contrôle de JF Vilotte et de deux cadres de l'Arjel (et non des moindres) démontrait que cette prédiction était pour le moins réductrice. Mais dès son arrivée Rue Leblanc (21) Charles Coppolani a interdit que cette étude *dans son volet quantitatif* soit publiée sur le site de l'Arjel, alors JF Vilotte avait donné son aval pour publication avant son départ de l'institution(22). (*Charles de Laubier, journaliste, fait référence à cette censure dans un dossier sur les jeux d'argent à paraître à la mi-janvier 2020 dans le journal Le Monde*). Dans le même temps ce haut fonctionnaire de Bercy, en programmant notre licenciement alors que nous venions de vivre un drame personnel (voir ci-dessous), a empêché que cette étude *dans son volet qualitatif* puisse se terminer normalement, censurant de fait la publication ultérieure de l'ensemble des résultats qui apparaissaient riches et féconds.

- Plus récemment, en 2018, les jeux de grattage (et notamment Cash 500 000 euros) qui représentent un pourcentage déterminant du volume d'affaire de la FDJ ont également été accusés d'être « particulièrement addictifs »... par J.M. COSTES (ODJ/Bercy) et SOS joueurs, avec la « complicité » bienveillante du quotidien Libération, qui a toujours préféré les salles de shoot aux jeux d'argent(23)

- Au final, en accusant tous les jeux de hasard *d'être particulièrement addictifs (il ne serait pas étonnant que les addictologues s'en prennent prochainement aux paris sportifs)* la doxa dévoile sa stratégie (ratisser large) mais également sa légèreté scientifique, son absolutisme, et en réalité sa méconnaissance des pratiques ludiques contemporaines. Le fait en outre que cette doxa donne des explications contradictoires pour expliquer « l'addiction ludique » *jette un doute sérieux, sur le sérieux* scientifique de ces affirmations et prouve que cette « addiction sans substance » a toutes les caractéristiques d'une usine à gaz....

Néanmoins l'histoire n'est pas finie et la doxa du jeu pathologie maladie a sans doute mangé son pain blanc. Quand « les politiques » auront un doute sur cette « maladie du jeu », quand ils consulteront les écrits scientifiques qui critiquent le DSM ils s'interrogeront, comme l'a fait Yann VERDO dans le quotidien les Échos en mars 2019... : « Les jeux, une drogue ? » (24)

Ils se poseront ensuite une autre question soulevée depuis longtemps par Marc VALLEUR..... qui pourtant - personne n'est parfait - n'est pas sociologue : « *Qu'y a-t-il de réellement nouveau dans ces descriptions médicales ou psychiatriques d'un phénomène existant depuis la plus haute antiquité ? (...) Une évolution des regards, l'inscription dans le champ médical de conduites qui préalablement relevaient de la morale , un construit social issu des représentations dominantes duquel émerge la figure du joueur pathologique comme nouvelle maladie ?* » (25)

Malgré les difficultés « personnelles » et « professionnelles » tragiques que nous affrontons depuis 2013 nous avons décidé de continuer à nous battre contre la doxa du jeu pathologie maladie en évitant le pathos, pour ne pas que ce travail intellectuel et scientifique soit perçu comme du ressentiment suite à notre éviction de l'ARJEL. En 2013 nous avons perdu notre fils de 20 ans en pleine santé et quelques mois après, toujours en 2013, nous avons été licenciés de l'ARJEL par Charles Coppolani (26) qui a remplacé Jean-François Vilotte suite à sa démission inattendue. Haut fonctionnaire de Bercy Charles Coppolani était par ailleurs Président de l'observatoire des jeux depuis 2011, observatoire que nous

avons fondé à Paris avec Marc Valleur et Christian Bucher mais dont nous avons été exclu dès le départ par un « mystérieux cabinet » selon le sénateur François Trucy.

En France dans le domaine de la recherche, comme dans de nombreux autres domaines, quand vous n'allez pas dans le sens du vent, vous apparaissez facilement comme un empêcheur de tourner en rond et on vous traite rapidement d'iconoclaste car toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire. Dès 2008 à l'occasion de l'expertise Inserm nous avons alerté la directrice de l'expertise (Madame Étiemble) sur le fait que les Jeux de hasard et d'argent étaient fondamentalement un fait social et culturel collectif profondément inscrit dans l'Histoire de France, non une maladie individuelle. Mais déjà à l'époque nous n'étions guère pris au sérieux. Signe qui ne trompe pas Madame Étiemble, quand elle nous donnait la parole lors de l'expertise, nous présentait comme les représentants *des sciences douces*, sous-entendu que les addictologues étaient du côté des *sciences dures*. Addictologues et spécialistes des drogues dominaient l'expertise Inserm et *préparaient leur OPA sur les jeux d'argent*. Nombre de ces experts (et la directrice de l'expertise elle-même) se sont ensuite recyclés dans les jeux d'argent (notamment dans l'Observatoire des jeux voir ci-dessous extrait d'un article du Figaro de 2016) alors qu'ils n'étaient pas des spécialistes du gambling. Certains n'avaient pas écrit une ligne sur le sujet avant l'expertise et encore moins réalisés d'études de terrain pour aller observer les joueurs, les interroger...

Extrait de l'article de Carole Bellemare les décideurs, les nominations du jour (Le Figaro du 1/12/2016)=

- « *Observatoire des Jeux(ODJ) : Jeanne Étiemble, biologiste*, directrice de recherche de l'Inserm, dans l'instance depuis 2011, prend la présidence de l'Observatoire des jeux*
- *Jean-Michel Costes, expert démographe*, ancien directeur de l'Observatoire de la lutte contre la drogue et la toxicomanie, membre depuis 2011 de l'observatoire des jeux, prend le poste créé* de secrétaire général de l'ODJ »*
- * : c'est nous qui soulignons

Nous avons ensuite précisé à de multiples occasions (colloques, médias....) et dans de nombreuses contributions que cette notion de jeu *pathologique, compulsif, impulsif, addictif...* était un *construit social* et que le concept « d'addiction sans substance » « d'addiction comportementale » suscitait des débats scientifiques au sein même des addictologues. En vain. Au mieux nous étions présentés comme un doux rêveur, au pire comme *un sociologue provocateur* ce qui permet d'éviter tout débat. Soulignons pour conclure provisoirement l'historique de cette construction sociale - qui reste à écrire de manière exhaustive pour la période contemporaine - que l'expertise Inserm sur le jeu réalisé en France a comporté un conflit d'intérêts scandaleux rarement dénoncé.

En pleine expertise nous apprenons dans la presse que Jean Luc Vénisse (qui comme Jean Michel Costes participait à l'expertise bien que n'étant pas un spécialiste des jeux d'argent) venait de signer un partenariat de plusieurs millions d'euros sur trois ans, pour créer au CHU de Nantes un centre sur le jeu excessif financé par la Française Des Jeux. Naïf, nous avons cru qu'à la prochaine réunion de travail de l'INSERM, la directrice allait demander au bénéficiaire de ce pactole de quitter l'expertise pour des raisons évidentes de *conflits d'intérêt*. Respectueux, nous avons même pensé que JL Vénisse allait présenter de lui-même sa démission par déontologie. Mais, dans un Paris qui n'a pas peur de l'argent, ce conflit d'intérêt passa comme une lettre à la poste, la directrice de l'expertise félicitant même l'heureux gagnant. Curieusement les médias sont restés muets sur ce conflits d'intérêts malgré nos alertes, y compris l'AFP. Il y a eu - à notre connaissance - une seule exception. Claire Legros dans l'hebdomadaire La Vie qui a rédigé un court papier sur ce dossier en présentant quelques mois après un congrès organisé à Nantes et financé..... par la Française des jeux :

« Conflit d'intérêts dans l'univers du jeu = Un congrès international

francophone d'addictologie s'ouvre à Nantes demain 6 octobre. Une initiative financée principalement par..... la Française des jeux ». (CLAIRE LEGROS publié le 05/10/2010 dans La Vie) : extraits :

« Du 6 au 8 octobre, les médecins spécialistes de l'addiction aux jeux d'argent ont rendez-vous à Nantes pour un congrès international. Une initiative louable au moment où le marché des jeux en ligne explose en France, mais dont l'organisation pose question. En effet, c'est la Française des jeux (FDJ), premier opérateur français des jeux d'argent (10 milliards d'euros de CA en 2009), qui est le principal partenaire financier de l'organisateur du congrès. Le deuxième n'étant autre que le PMU. Le rapprochement date de 2007. À l'époque, la FDJ souhaite cultiver une image d'industriel responsable et cherche des partenaires du côté médical. Elle approche plusieurs services spécialisés dans le traitement des joueurs pathologiques et propose des financements. À Nantes, le partenariat aboutit à la création d'un Centre de référence sur le jeu excessif (CRJE), financé à hauteur de 250 000 € par an par la FDJ et de 70 000 € par le PMU, l'hôpital mettant à disposition son personnel médical.

Des experts de l'addiction financés par les opérateurs de jeux... Alors, comment garantir l'indépendance de leurs travaux de recherche? Interrogés, la directrice du centre de Nantes, Christelle Andrès, ainsi que Raymond Bovero, à la FDJ, mettent en avant la convention signée entre les partenaires. Christelle Andrès reconnaît qu'il serait "souhaitable pour le centre de renforcer les garde-fous en développant les crédits publics et en devenant une fondation". (...) Conflit d'intérêts ou grand écart... faites vos jeux ! «

Alors au final qu'en est-il, je ne suis pas « toubib même si en exergue j'insiste par ironie sur le fait que je suis « docteur » en sociologie. Il faut bien entendu lire ce livre collectif de la doxa pour pouvoir dialoguer avec elle. Plus largement il faut bien évidemment prendre en compte les conséquences du gambling et du e.gambling, mais à condition d'apprécier cela dans une équation coûts/bénéfices et pas seulement analyser, comme le fait la doxa, « les méfaits » du jeu

Il faut accompagner les joueurs et leurs familles c'est le rôle des associations, à condition qu'elles soient indépendantes et non financées par l'État Croupier ou les opérateurs. Il faut certainement « soigner » ceux qui veulent sortir du jeu mais qui n'y parviendraient pas malgré le fait qu'ils peuvent se faire « interdire de jeu » et les addictologues spécialisés ont certainement des compétences pour le faire. Mais en aucune manière c'est à la doxa du jeu pathologie maladie de définir la politique des jeux de la France ou d'instrumentaliser des recherches (favorables à la doxa) comme le fait souvent l'observatoire des jeux. Faire de l'information prévention est également indispensable mais c'est déjà très largement fait même si, en ce qui concerne les personnes vulnérables, on peut sans doute faire plus, à condition de ne pas confondre politique des jeux et politique sociale.

Il faut certainement aller sur le terrain chez les opérateurs et notamment chez les revendeurs de la FDJ, les bars PMU et dans les casinos pour vérifier si la réglementation est bien respectée en matière de prévention. Ayant fait plusieurs études nationales représentatives dans les casinos nous pouvons affirmer que le diable est souvent dans le détail. Ce sera une partie du travail de d'Isabelle FALQUE PIERROTIN (qui dirige l'Autorité Nationale Des Jeux (ANS) depuis le 1^{er} janvier 2020) de se donner les moyens d'accomplir sa mission sur ce registre. « Le respect de la réglementation sur le jeu responsable, l'information prévention sur le jeu problématique ... ne pourra se faire uniquement depuis Paris. Nous avons fait un certain nombre de propositions dans une contribution récente. (27) Le compte rendu du conseil des Ministres du 2/10/2019 portera sur la lutte contre le jeu excessif dans les 200 établissements de jeu ». Il en va de même pour les autres opérateurs ludiques et en premier lieu pour la FDJ, premier opérateur ludique national avec un maillage ludique très dense d'extrême proximité, des

millions de joueurs... Ce n'est certainement pas à la FDJ d'expertiser elle-même son réseau en matière de jeu responsable comme elle l'a fait ces dernières années.

Mais il faut aussi préalablement redéfinir cette notion de jeu responsable en posant la question : le jeu responsable oui, mais qui est responsable du jeu ? Cela permettrait de redéfinir les différentes responsabilités pour ne pas imposer un principe de précaution généralisé ou multiplier les mesures liberticides (comme le souhaite la doxa) qui tout à la fois déresponsabiliseraient les joueurs et entraveraient leur liberté de jouer dans une sorte de néo-prohibition.

Au final nous le constatons les problématiques en matière de jeux d'argent sont multiples et complexes (par exemple celles qui concernent la socialisation ludique primaire, le jeu des mineurs, l'identification généralisée de tous les joueurs souhaitée par la doxa qui serait une mesure liberticide) Mais le jeu (malgré les apparences) est une affaire trop sérieuse pour qu'elle soit laissée entre les mains des administrations, des addictologues, des associations anti jeu ou des associations familiales rigoristes comme c'est largement le cas actuellement. C'est pour cette raison que nous avons plusieurs fois appelé les pouvoirs publics à organiser des États Généraux du gambling pour tout remettre à plat et que nous venons de renouveler (28) cet appel aux députés et sénateurs (confer annexe 4) qui doivent avoir leur mot à dire sur la politique des jeux de la France.

La privatisation de la FDJ(qui comporte de nombreuses contradictions, « risques » (confer notre article à paraître) (29) et ne saurait constituer à elle seule une Politique Des jeux Nationale. Et tout reste à faire en matière de consumérisme ludique et de co-gouvernance de cette politique avec les joueurs, les grands oubliés de la politique des jeux. Plus que jamais ces États Généraux des jeux de hasard et d'argent sont donc d'actualité.
JPM.

© j.p.georges. martignoni-hutin jr.sociologue, janvier 2020, université lumière Lyon 2, ISH,institut des sciences de l'homme, Centre Max Weber(CMW)UMR 5283, équipe TIPO, ISH, Lyon, France.

A signaler dans la droite ligne de cet article une conférence à Oslo:
13th European Conference on Gambling Studies and Policy Issues
Connecting differences 8 - 11 September 2020, Oslo, Norway

*(13ème conférence européenne sur les études sur jeu et les questions politiques :
« Relier les différences » 8-11 septembre 2020, Oslo, Norvège)*

Pieter et Ynze Remmers organisent leur 13e Conférence européenne sur les études sur le jeu et les questions politiques, du 8 au 11 septembre 2020, à Oslo, en Norvège(info sur www.easg2020.org) Titre : CONNECTER LES DIFFÉRENCES. Cette conférence se concentre sur les différents modes de réglementation et de fonctionnement des JHA, mais également sur les différentes approches de prévention, de traitement des jeux . Si vous souhaitez participer à cette conférence envoyer votre résumé avant le 1er mars 2020. Informations sur les ateliers pré-conférence , première version du programme devraient être mise en ligne en avril 2020. Questions ou des commentaires? Envoyez-nous un e-mail à conference@easg.org ou appelez notre bureau au +31 20410 05 16

Notes =

1. (Psychotropes : revue internationale des toxicomanies et des addictions : « *Le Jeu pathologique : quand jouer n'est plus jouer* » n°2 , vol 11, juillet 2005, p 55-86)
2. JP Martignoni deux interventions au congrès international sur le jeu organisé par le Centre du jeu excessif de Lausanne (Direc. = Jacques Besson – Resp. = Olivier Simon) = « *Prévenir le jeu excessif dans une société addictive ?* Université de Lausanne Dorigny, 19 et 20 juin 2008) 1 = « *L'industrie des jeux de hasard et d'argent est-elle compatible avec les notions de jeu responsable et de développement durable ?* » 2 = « *Le processus d'expertise collective à l'épreuve de l'interdisciplinarité* » »
3. JP Martignoni : «*Une société de hasard par nécessité ? Nécessité et limite des jeux de hasard et d'argent* » notre intervention à la conférence internationale organisée par la Fondation Rodin et la Loterie Nationale Belge : « Le jeu dans tous ses États ». (Bruxelles , Hôtel Conrad Hilton, 13,14,15 avril 2005)
4. JP Martignoni : Participation à la demande de l'Arjel au groupe de travail « Addiction » présidée par JF Vilotte (7 et 22 juillet 2009, + septembre 2009)
5. (Jean-Pierre MARTIGNONI : : « *Colloque sur les jeux de hasard et d'argent à l'Assemblée Nationale = L'État et les jeux, l'état du jeu* » (I)(23/II/2018, 11 pages , 28 notes, plus une annexe)publié lescasinos.org 23/11/2018) : informations et commentaires sur le colloque organisé par Olga GIVERNET (députée REM de l'Ain) et Christophe BLANCHET (député REM du Calvados) à l'Assemblée nationale le vendredi 30 novembre 2018 = « Jeux d'argent : enjeux et avenir d'un secteur en évolution » Nous étions invités à ce colloque par Olga GIVERNET et Christophe BLANCHET)
6. Jacob Amnon Suissa : « La construction d'un problème social en pathologie : le cas des jeux de hasard et d'argent (gambling) (Nouvelles pratiques sociales vol 18 n°1, 2005, 148-161)
7. « *L'addiction aux jeux d'argent : un phénomène social ?* » Le 26 septembre 2019 à l'Université Saint-Louis (Boulevard du Jardin Botanique 43, 1000 Bruxelles)
8. Conférence à la Sorbonne le 11 mars 2019 par la neurologue Jocelyne Caboche en ouverture de la semaine du « cerveau »! (confér Yann VERDO , « *Comment les drogues piratent le cerveau* » : (Les Échos idées débats , II mars 2019)
9. Jean-Pierre MARTIGNONI : » L'addiction au jeu : une drôle de maladie qui a du mal à trouver ses malades « (mars 2019, 4 pages, 6 notes, 1 annexe) «(publié sur lescasinos.org 29 mars 2019)
10. « JEAN-MICHEL COSTES POUSSÉ VERS LA SORTIE » L'Humanité, 20 Avril, 2011
11. Il s'agit d'**Amandine Luquiens** psychiatre et addictologue, praticien hospitalier dans le service d'addictologie à l'hôpital Paul Brousse de Villejuif.
12. les casinos.org du 27 Mars 2019 : « *l'addiction au jeu touche 1,2 millions de Français (et seuls 2% se soignent)* » (source : franceinter.fr avec Danielle MESSAGER)
13. Donnons la définition de cette expression car elle fait sens : "cracher au bassinnet" s'utilise lorsqu'on doit donner une somme d'argent sans en avoir vraiment envie. Cette locution est apparue au XIXème siècle
14. *Saint-Glinglin* : jour fictif du calendrier liturgique catholique, utilisé pour renvoyer à une date indéterminée et lointaine, voire jamais, l'accomplissement d'un événement.
15. *Poudre de perlimpinpin* : remède prétendument miraculeux mais totalement inefficace.
16. Un « cygne noir » est un événement imprévisible qui a une très faible probabilité d'arriver mais qui a des conséquences très importantes s'il se réalise. Ce concept de « théorie du cygne noir » a été développé par le philosophe Nassim Nicholas Taleb dans son livre le cygne noir : la puissance de l'imprévisible (2008 les belles lettres)
17. Jean-Pierre MARTIGNONI : En attendant sa privatisation la FDJ surperforme.....sur fond de crise sociale (mars 2019, 22 pages, 56 notes, 4 annexes) «(publié sur : casino légal France 13/3/2019)

18. « *La régulation des jeux d'argent et de hasard : enquête demandée par le comité d'évaluation et de contrôle publiques de l'assemblée nationale* » cour des comptes, octobre 2016, 187 pages)

19. « *Privatisation de la FDJ : un risque pour l'addiction au jeu ? = La FDJ entrera en bourse fin novembre, pour une privatisation complète début 2020. Ce changement peut-il avoir un impact sur l'addiction au jeu ?* » Lucie Descamps ; 4 octobre 2019 Yahoo finance France

20. « *Va comprendre Charles !* » Locution interjective prononcée par André Pousse en réponse à Guy Marchand dans une publicité pour le Pari Mutuel Urbain dans les années 1990 qui est devenue une Interjection populaire destinée à soulever une incompréhension Le slogan de cette publicité était : « *Avec le PMU, aujourd'hui on joue comme on aime* ». Dans cette publicité ces acteurs français (incarnant des parieurs chevronnés et virils) s'étonnaient que les nouveaux joueurs (notamment les femmes) gagnent, alors que ces dernières fondaient leurs jeux sur le hasard, le nom des chevaux, leur date de naissance et autres détails sans rapport avec la course. Dans cette publicité télévisée, les femmes jouent au hasard, [...], les deux complices se gaussent gentiment des femmes qui jouent leur date de naissance mais..... gagnent néanmoins : va comprendre Charles ! — (Jean-Pierre Martignoni-Hutin, *Faites vos jeux : essai sociologique sur le joueur et l'attitude ludique*, 1993, p. 159)

21. Siège de l'ARJEL à Paris dans le 15°

22. « Le président de l'autorité de régulation tire sa révérence » : JF Vilotte a précisé que son départ relevait d'une décision personnelle » (Christophe Palierse : Les Échos 19 décembre 2013)

23. Charlotte Belaich, « Accros au grattage : à la FDJ, de l'huile sur le jeu (Libération 25 juillet 2018 pages 14,15)Confer notre article = Jean-Pierre MARTIGNONI : « *HARO SUR LES JEUX DE GRATTAGE : Alors que sortira le 3 septembre Mission Patrimoine, un jeu de grattage voulu par le Président de la République pour restaurer les monuments historiques, la doxa du jeu pathologie maladie se déchaîne dans la presse contre ces loteries instantanées qui pèsent 50 % des ventes de la Française des jeux* » (13 pages, 26 notes, aout 2018) publié sur : lescasinos.org 29/8/2018 ;

24. Yann VERDO , « *Comment les drogues piratent le cerveau* » : encadré « *Les jeux, une drogue ?* (Les Échos idées débats , II mars 2019)

25. Marc Valleur, Christian Bucher, « *le jeu pathologique* », Armand Colin, 2006, page 5

26. Charles Coppolani, *Haut fonctionnaire de BERCY, Directeur de l'Observatoire des jeux (ODJ/BERCY) depuis 2011, 2° directeur de l'ARJEL (2013-2019), a annoncé qu'il terminait son mandat à l'ARJEL en 2019 dans un rapport bilan. (confer RAPPORT D'ACTIVITÉ ARJEL 2018-2019, 89 pages, 2019)*

27. Jean-Pierre MARTIGNONI : « Isabelle FALQUE PIERROTIN une femme d'Autorité... à la tête de l'ANS : L'ex Présidente de la CNIL a été nommée par le Premier Ministre à la tête l'Autorité Nationale Des Jeux (ANS) qui sera installée en 2020. Madame FALQUE PIERROTIN rendra en décembre un rapport de préfiguration » (novembre 2019, IO pages deux annexes) publié dans casino legal France 22/11/2019)

28. Jean-Pierre MARTIGNONI : = LETTRE AUX PARLEMENTAIRES = JEUX DE HASARD ET D'ARGENT(JHA) (1page décembre 2019 (publié dans lescasinos.org du 12/12/2019

29. Jean-Pierre MARTIGNONI : La Française des jeux face à ses « risques » (à paraître janvier 2020)

Annexe 1 :

[Inverser les rôles: étudier la recherche sur les jeux d'argent](#)

isabelle : 30/04/2015 techno-Science

- En général, on imagine que les anthropologues visitent des contrées reculées pour étudier des cultures «exotiques» ou des tribus considérées comme étant primitives. Mais qu'en est-il des cultures plus proches ? Le professeur Rebecca Cassidy a dédié ses travaux à des études anthropologiques sur les cultures européennes du jeu d'argent. Dans le cadre du projet GAMSOC («Gambling in Europe») financé par le CER, elle a été encore plus loin avec son équipe, conduisant une étude anthropologique sur la communauté de la recherche axée sur les jeux d'argent.

- Le secteur des jeux d'argent en Europe représente déjà 89 milliards d'euros et connaît une croissance et des changements rapides. Imperméable à la crise économique récente, il devrait représenter au niveau mondial 351 milliards d'euros en 2015. La nature des jeux d'argent et de hasard évolue également: les jeux en ligne, les services de jeux d'argent transfrontaliers et d'autres nouveautés permises par les technologies représentent une source de préoccupation pour les législateurs et les consommateurs. Leurs enjeux restent en outre mal compris. C'est pourquoi le projet GAMSOC, après avoir appliqué des méthodes de recherche anthropologique aux relations entre les jeux d'argent, la religion, le sexe, l'âge, la classe sociale et la législation, s'est ensuite attaché à appliquer ces mêmes méthodes au monde de la recherche sur les jeux d'argent.

- «Il est plus important que jamais d'étudier comment sont générées les connaissances sur les jeux d'argent et de hasard», explique le professeur Cassidy. «En tant qu'anthropologues, nous faisons partie de la même culture que les personnes que nous étudions. Et nous pensons que ceci nous donne l'occasion unique de nous demander: 'Pourquoi ne comprenons-nous pas mieux les jeux d'argent ?'»

- **Élargir le sujet :** Le rapport du projet, intitulé «Fair Game: producing gambling research», conclut que la recherche sur les jeux d'argent dépend beaucoup trop du soutien du secteur. Il souligne aussi que le secteur est souvent réticent à partager ses données avec les chercheurs. Il constate également un manque de transparence au niveau des relations du secteur avec les chercheurs et son influence sur ces derniers. «Notre rapport montre qu'il faut séparer le financement de la recherche», déclare le professeur. «Nous voulons ouvrir le débat: Qu'est-ce qu'une preuve ? Comment peuvent-elles aider à créer le débat ?»

- **Le projet observe que les recherches sont souvent limitées dans leurs objectifs et tendent à se restreindre aux personnes pour qui les jeux d'argent sont devenus une obsession pathologique. Le financement est souvent proposé en soutien de recherches sur les personnes pour qui ces jeux sont devenus un «problème» ou une addiction, au lieu de porter sur les implications sociales et culturelles pour une société dans laquelle les jeux d'argent et de hasard prennent toujours plus d'importance.** «Le financement de la recherche est souvent limité à l'addiction aux jeux de hasard et d'argent», déclare le professeur Cassidy, «avec le sous-entendu implicite qu'ils sont inoffensifs pour les autres personnes. Cette attitude escamote les questions concernant l'impact des jeux d'argent sur la communauté dans son ensemble.»

- «La question est de savoir quelle est l'efficacité des dispositifs actuels de protection du public ?», ajoute-t-elle. «Il tend à y avoir une forte résistance contre les réglementations jusqu'à ce que les chercheurs puissent présenter la 'preuve d'un lien de causalité avec l'effet nocif'. Mais dans bien des cas, ceci peut rester impossible. Les chercheurs proposent dans le

rapport des recommandations détaillées qui, espèrent-ils, influenceront le soutien futur aux travaux dans ce domaine. Ils suggèrent par exemple de mettre en place un code d'éthique professionnel, de financer la recherche pour une plus large gamme de sujets et avec une plus grande variété de méthodologies, et de taxer le secteur des jeux d'argent afin de fournir des fonds publics pour cette recherche.

- **Des travaux pratiques** Les quatre chercheurs composant l'équipe de GAMSOC ont déjà conduit des études de cas approfondies sur différentes cultures de jeux d'argent comme les casinos chinois, les croupiers en Slovénie, les jeux d'argent en ligne dans les pays en voie de développement et les tables de blackjack à Chypre. Ces travaux ont été publiés en 2013. «Par exemple, pour mon étude précédente sur les courses de chevaux, j'ai habité et travaillé à Newmarket, l'épicentre du secteur des courses hippiques en Angleterre», explique le professeur Cassidy. «Mais pour ce projet, la communauté de chercheurs était très large, aussi nous avons organisé différentes conférences, des événements et des entretiens avec les différentes parties prenantes.»

- Au total, le projet a contacté 143 personnes et organisé des entretiens avec 109 d'entre elles. Le Royaume-Uni était la cible principale avec 67 entretiens, mais le projet a aussi couvert Hongkong, Macao et la Slovénie, où les secteurs du jeu sont très différents du marché plus mature qu'est le Royaume-Uni. «Le secteur n'est pas homogène», souligne le professeur Cassidy. «Nous avons constaté une grande diversité d'opinions dans le secteur, ce qui a généré des informations que le secteur n'avait pas encore considérées, y compris des réponses très candides à la question: 'pourquoi la recherche est-elle limitée?'»

- «Grâce au financement du CER, nous avons bénéficié d'une position privilégiée qui nous a réellement permis d'étudier comment s'effectue la recherche sur les jeux, et d'une façon qui aurait été impossible sans ce soutien indépendant», souligne le professeur Cassidy. «Ce soutien nous a encouragé à prendre des risques et à poser des questions difficiles et moins évidentes. Les subventions de démarrage du CER ont effectivement un point commun; elles encouragent à sortir des sentiers battus et à poser de nouvelles questions.»

Annexe 2 :

Source : erc.europa.eu du 12-04-2012 (ERC) EUROPEAN RESEARCH COUNCIL

SOCIAL AND CULTURAL FACTORS IN THE EUROPEAN GAMBLING INDUSTRY

- **We normally think of anthropologists studying 'exotic' cultures – ancient tribes that live in faraway places. But how about cultures that are closer to home? Professor Rebecca Cassidy has devoted herself to anthropological studies of European cultures of gambling. In the 'Gambling in Europe' (GAMSOC) project – funded by the ERC – Prof. Cassidy and her team have taken this a step further, and conducted an anthropological study of the gambling research community itself.**

- Since the 1980s and until the financial crisis, risky methods of generating income and speculation became socially more widespread, particularly in the EU and the US. Participation in markets of various kinds including property and shares became markers of full citizenship. Changes in technologies and economic systems also contributed to the transformation of gambling, which came to be studied as an individual pathology. By focusing on quantifying and categorising gambling activity within national borders,

this approach de-emphasised gambling that crosses borders, including the impact of virtual gamblers and tourism.

- Prof Cassidy and her team propose an alternative. Their approach acknowledges the changing technological and transnational dimensions of gambling and at the same time embeds individual gambling decisions within their various social and cultural contexts. This alternative is based on an anthropological approach to questions such as the relationship between gambling and religion, gender, age or social class; or the impact of regulation on gamblers' daily lives.

- The research team focuses on four case studies representing some of the most important features of gambling in Europe and combining methodologies including participant observation to suit the overall research questions. The four case studies cover spread betting among financial traders in the UK, domestic and commercial gambling in Cyprus, the UK remote gambling industry and finally casino workers, gamblers and their families in the border region of Italy and Slovenia.

- Results of these studies will produce high quality data which could help inform future policies and legislation on this activity, while allowing the enhancement of European research capabilities in that field. It also aims at forming the basis of a new approach that matches the dynamism and internationalism of the European gambling industry.

Annexe 3 :

L'addiction au jeu touche 1,2 million de Français (et seuls 2 % se soignent) par **France Inter avec, Danielle Messenger publié le 27 mars 2019 à 6h07**

L'hôpital Paul Brousse de Villejuif lance un nouvel essai thérapeutique pour aider les accros aux jeux à se défaire de leur addiction, plus facile d'accès puisqu'elle peut se pratiquer directement à domicile. L'addiction au jeu, par définition "sans substance", est encore trop peu traitée en France. «Attention ces jeux peuvent entraîner une addiction" : ce message de prévention ne suffit pas à détourner des jeux d'argent, que ce soit les tickets à gratter, les grilles de loto, le tiercé, le casino etc. L'addiction au jeu est une vraie pathologie, même si c'est l'une des seules à être sans substance, contrairement à l'alcool ou la drogue. Dettes, perte de travail, famille qui éclate : les conséquences néfastes d'une telle pathologie sont multiples. **L'Observatoire des jeux** dénombre 1,2 million de joueurs "problématiques" en France. La proportion de joueurs en ligne s'élève à 17% environ.

La spirale du jeu : Evelyne a été élevée dans le jeu. Elle jouait le ticket de tiercé pour ses parents car à l'époque, les jeux n'étaient pas interdits aux moins de 18 ans : C'est une pulsion. C'est très puissant : gratter, gratter, gratter et au fur et à mesure que je gratte, que je perds, je continue à jouer. Evelyne a dépensé jusqu'à 300 à 400 euros par semaine avec sa carte bancaire. Elle a contracté plusieurs milliers d'euros de dettes. Evelyne a décidé de suivre une thérapie de groupe pour s'en sortir mais très peu de dépendants aux jeux d'argent font la démarche d'aller dans une structure de soins.

Seuls 2% des joueurs pathologiques demandent une aide thérapeutique : Un nouvel essai thérapeutique démarre à l'hôpital Paul Brousse de Villejuif pour aider les joueurs pathologiques. Il est en effet très difficile à ces joueurs de se rendre dans un centre d'addictologie. **D'où l'idée de lancer une intervention où les médecins vont vers les joueurs et non l'inverse***. Il n'y a pas besoin de se déplacer. Les exercices sur son écran d'ordinateur sont ensuite complétés par des entretiens téléphoniques avec une neuropsychologue afin de mieux apprendre à se contrôler.

Pour participer, il suffit de contacter l'équipe via e-mail Le but est de retrouver le contrôle de son comportement y compris de sa pratique de jeu, précise le docteur Amandine Luquiens, à l'origine de l'essai. Ce sont des fonctions cérébrales, on va aider les patients à renforcer leur capacité à dire stop. **Des questions sont posées au patient via son écran d'ordinateur. Par exemple, ils doit indiquer si la croix à l'écran se situe au-dessus ou au-dessous d'une ligne***. Après quelques réponses données instinctivement à cette même question, il lui est demandé de retenir sa réponse et donc de ne pas cliquer machinalement.

- *C'est nous qui soulignons*

Annexe 4 : LETTRE AUX PARLEMENTAIRES = JEUX DE HASARD ET D'ARGENT(JHA)

LYON le 11 Décembre 2019, Madame, Monsieur,

Avec l'entrée en « bourse » de la Française Des Jeux(FDJ), sa privatisation partielle ; la mise en place en janvier 2020 **de l'Autorité Nationale Des Jeux (ANJ) dirigée par Isabelle FALQUE PIERROTIN**, le paysage ludique évolue très sensiblement. Cette évolution ambivalente (on privatise tout en conservant le monopole ; on construit une nouvelle Autorité Administrative unique et indépendante dont sont exclus les casinos) sera certainement observée en Europe, notamment depuis Bruxelles.

En France cette nouvelle situation doit constituer une opportunité pour la représentation nationale de débattre de la Politique Des jeux de notre pays, de questionner les moyens et missions de la future ANJ et plus globalement de réinterroger - de manière critique et sans tabou* - les nombreuses problématiques et nœuds gordiens qui concernent l'économie, la sociologie, l'histoire, la fiscalité, la régulation... des jeux d'argent contemporains.

Plus que jamais des États Généraux du gambling et du e gambling nous paraissent nécessaires afin de réunir l'ensemble des acteurs du champ ludique (opérateurs, ministères, administrations, autorités administratives - régulation, concurrence , CNIL - maires des villes casino, buralistes revendeurs de la FDJ ou du PMU, filière hippique métiers du secteur cheval, chercheurs spécialisés, **tous les chercheurs en sciences sociales** et pas seulement les addictologues...) et **à condition d'inclure les joueurs** - les grands oubliés de la Politique des jeux de la France - alors qu'ils sont, depuis des lustres et avec une belle constance, les seuls véritables « actionnaires » de cette économie.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le mouvement social actuel traduit sans doute la demande d'une nouvelle relation entre société et politique, qui implique co-élaboration, co-gérance.

Recevez, Madame , Monsieur nos respectueuses salutations.

Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN

Sociologue spécialisé sur les jeux

(*). Notamment les questions suivantes (jeu des mineurs/ socialisation ludique primaire ; jeu problématique/jeu excessif, identification des joueurs ; taux de retour aux joueurs) qui sont trop souvent instrumentalisées